

BP 28
39107 DOLE Cedex
N° RNE : 0390012B

N° de la séance : 2
Folio : 1

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration
26/11/2015

OBJET

**Réservé au
Directeur
académique**

Président : M. SCHWALM, Proviseur

Secrétaire : Mme PARIS Célia, représentante du Personnel Enseignant et d'Education

M. SCHWALM, proviseur, constate que le quorum est atteint avec 20 personnes présentes.
M. JOURDAN (professeur de SVT) est accompagné d'une stagiaire qui ne participera pas aux différents votes.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Proviseur déclare la séance du Conseil d'Administration ouverte à 18h00.

Arrivée de Mme LABOUREYRAS, ce qui porte le nombre de présents à 21.

Le procès verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

M. SCHWALM ajoute à l'ordre du jour les trois points suivants:

- Régularisation des sorties BTS
- Validation des projets spectacle BTS
- Trois questions diverses.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

I. I - Mise en place des institutions

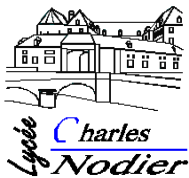
- Les résultats des élections du collège des personnels ATOS sont présentés. Les instances ainsi complétées sont validées. Mesdames ROQUES et MAZZOLENI sont élues. (66% de participation aux élections).
- La Commission de fonds social est validée en l'état, sans professeur.

II. Nouvelles mesures de sécurité liées au plan Vigipirate attentats

M. SCHWALM rappelle que le recteur a transmis aux parents d'élèves, via les élèves eux-mêmes, une lettre qui les informe sur les mesures nationales de sécurité mises en place dans les établissements scolaires dû au plan Vigipirate attentat et sur sa volonté de les faire scrupuleusement appliquer.

Monsieur le Proviseur fait le détail des mesures appliquées au lycée Nodier depuis le 16 novembre :

- Filtrage entrées / sorties (souplesse sur les sorties depuis le 23 novembre)
- Zone fumeur intérieure (validée par le ministère)
- Prise en charge par les professeurs dans la cour du lycée, des élèves qui ont cours au bâtiment charité ou au gymnase.



BP 28
39107 DOLE Cedex
N° RNE : 0390012B

N° de la séance : 2
Folio : 2

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration
26/11/2015

OBJET

**Réservé au
Directeur
académique**

Monsieur le Proviseur nous signale les actions mises en place par les élèves du CVL pour témoigner leur soutien aux victimes des attentats du 13 novembre :

- Un rassemblement silencieux (sitting) le lundi 16 novembre à 10h, avec affiches et banderoles qui prônent le respect, l'unité et le « non » à l'amalgame.
- Une minute de silence le lundi 16 novembre à 11h30.

M. SCHWALM tient à remercier les élèves du CVL pour leur réactivité, leur dignité et leur sens des responsabilités.

Monsieur le Proviseur précise que l'évolution des normes de sécurité, nous amènent à effectuer désormais deux exercices de sécurité obligatoires par année :

- Une alerte incendie
- Une alerte confinement
-

Le lycée Nodier effectuera pour la première fois, un exercice de confinement le lundi 14 décembre à 15h.

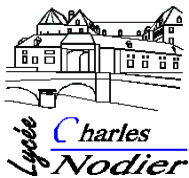
III. II - Organisation de l'action éducatrice

• **Enquête de climat scolaire**

Les étudiants en sociologie de l'université de Franche comté ont mis au point une enquête qui s'adresse aux premières et terminales, afin de définir le sentiment des élèves vis à vis de l'école. Elle a été effectuée par nos élèves début octobre.

Cette enquête se base sur différents critères :

- Le sentiment général vis à vis de l'école (Nodier : positif à presque 70%)
- Les relations élèves/enseignants (Nodier : perception positive à 90%)
- Le sentiment de mal-être (Nodier : mal-être léger ou important, 70%)
- Le climat de sécurité (taux à 5, très positif)
- L'importance donnée à la parole (la moyenne de Nodier est supérieure aux moyennes française et européenne).
- La justice à l'école (la moyenne de Nodier est supérieure aux moyennes française et européenne).
- Le respect entre élèves
- L'égalité de traitement
- La légitimité des punitions
- La légitimité des notes
- La victimisation, sentiment de harcèlement. (Nodier : 9%)
- Le soutien aux élèves en difficulté (la moyenne de Nodier est inférieure à la moyenne française).
- La discipline dans les classes (la moyenne de Nodier est supérieure à la moyenne française).



BP 28
39107 DOLE Cedex
N° RNE : 0390012B

N° de la séance : 2
Folio : 3

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration
26/11/2015

OBJET

**Réservé au
Directeur
académique**

En conclusion, les résultats de cette enquête sont très satisfaisants pour notre établissement, sauf en ce qui concerne le sentiment de mal-être, pour lequel il reste encore à en définir les causes et à améliorer le résultat.

M. SCHWALM propose alors de travailler sur un partenariat avec les élèves du CVL pour mettre au point une seconde enquête, propre au lycée Nodier, afin de définir les causes de ce sentiment dans notre établissement.

Il remercie également le travail du personnel TOS qui nous permet de travailler dans des locaux bien entretenus et donc plus agréables.

- La composition du Conseil pédagogique est présentée au CA.
- **La participation des élèves aux actions du Téléthon est validée à l'unanimité par le CA.**
 - Appels aux dons (avec remise de badge aux donateurs)
 - Flash mob le jeudi 3 décembre de 13h à 14h (heure banalisée) dans l'enceinte du lycée.
- **La mise en œuvre du contrat de persévérance scolaire est validée à l'unanimité par le CA.**

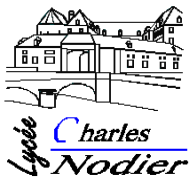
L'objectif de ce contrat est d'éviter le décrochage scolaire par l'aménagement de la scolarité, qui se fait sur plusieurs points :

 - aménagement de l'emploi du temps
 - tutorat
 - suivi par Mme GRAMMOND (COP).

Ce contrat est demandé par la famille de l'élève décrocheur et il engage les deux parties, ce qui implique que l'établissement fait l'effort d'aménager la scolarité de l'élève mais demande à celui-ci en retour de s'astreindre à en respecter les clauses citées ci-dessus.
- **L'appariement avec Berlin est validé à l'unanimité par le CA.**

La convention d'appariement avec l'établissement berlinois sera donc ainsi signée par M. SCHWALM et transmise au rectorat, dernier décideur.
- **Les sorties liées aux olympiades de la chimie sont validées à l'unanimité par le CA.**

Professeur pilote du projet : Mme BERTRAND.
Les élèves concernés se rendront plusieurs fois au lycée Duhamel en janvier pour s'entraîner aux olympiades.
- **La sortie BTS est validée à l'unanimité par le CA.**
- **Le CA valide à l'unanimité le projet « école au spectacle »** qui comprend quatre spectacles (« Othello », « King Kong théorie », « Il n'est pas encore minuit » et « sept fois dans ta bouche »). Le tarif est fixé à 8€ par élève.



BP 28
39107 DOLE Cedex
N° RNE : 0390012B

N° de la séance : 2
Folio : 4

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration
26/11/2015

OBJET

**Réservé au
Directeur
académique**

- **Le CA valide à l'unanimité la sortie cinéma pour les germanistes organisée par Mme PIEROLT**, dans la semaine du 25 janvier, à l'occasion de la semaine franco-allemande. Le tarif est fixé à 3,30€ par élève.

IV. III - Fonctionnement matériel et financier

- **Durée d'amortissement des biens immobilisés**

L'amortissement constate l'amointrissement de la valeur d'un bien, portée à l'actif du bilan, dû à son utilisation. Il permet d'enregistrer la perte subie annuellement par le patrimoine d'un établissement public.

La durée d'immobilisation est déterminée par le mode d'utilisation qui est faite par l'EPLÉ du bien et non plus selon les durées résultant uniquement des usages professionnels ou pratiques admises. Cette durée est présentée par catégorie d'immobilisations.

M. la Proviseur propose aux membres du CA d'approuver les durées d'amortissement des biens ci-dessous :

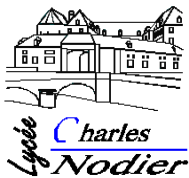
Biens	Durée
Constructions	Sans objet
Equipement pédagogique spécialisé (piano, machine-outil...)	10 ans
Equipement sportif	10 ans
Logiciels et licences	3 ans
Matériel de cuisine (battre-mélangeur, essoreuse, coupe-légumes...)	10 ans
Matériel de transport (véhicule)	7 ans
Matériel d'infirmier	10 ans
Matériel informatique et audiovisuel (stations de montage, T.N.I., caméra vidéo...)	5 ans
Matériel scientifique et de laboratoire (armoire ventilée, sorbonne, matériel EXAO...)	10 ans
Matériel technique et outillage (tondeuse, auto laveuse, lave-linge, poste à souder...)	10 ans
Mobilier pour l'équipement général (bureau, salles de classe, réfectoires, internat...)	10 ans

Le CA valide à l'unanimité les durées d'amortissement des biens cités ci-dessus (21 pour).

- **Admission en non-valeur**

Monsieur le Proviseur, ayant relevé une erreur dans la liquidation des droits constatés en 2013 sur la famille d'un élève hébergé au service de restauration, a demandé à M. l'Agent comptable de suspendre le recouvrement forcé engagé contre cette famille.

M. le Proviseur propose au Conseil d'administration du lycée de prendre en charge la valeur de la créance sur le chapitre ALO compte 671 au motif que la créance est sans objet (élève non hébergé sur la période).



BP 28
39107 DOLE Cedex
N° RNE : 0390012B

N° de la séance : 2
Folio : 5

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration
26/11/2015

OBJET

**Réservé au
Directeur
académique**

Le CA valide à l'unanimité, l'admission en non-valeur de la créance d'un montant de 532,60 € (21 pour).

M. DOUZENEL (ville de Dole) a quitté le CA à 19h30 et n'a pas participé au vote du budget.
M. CASAUBON a quitté le CA à 20h et n'a donc pas participé au vote du budget.

• **Proposition de budget pour l'année 2016**

Le bilan est un tableau en équilibre représentant la situation du patrimoine d'un Etablissement Public Local d'Enseignement (EPL) à une date donnée.

D'un côté du tableau figurent les valeurs de ce qui compose le patrimoine ainsi que les créances détenues par l'établissement ; de l'autre côté figure l'origine des financements de ce patrimoine y compris les dettes.

Le budget est un document qui prévoit et autorise les dépenses et les recettes pour une année civile. A la fin de l'année civile, la différence entre les recettes et les dépenses sera portée au bilan et viendra enrichir ou appauvrir le patrimoine du lycée.

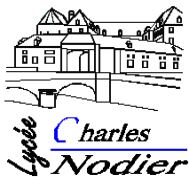
M. GROSJEAN, Gestionnaire, présente le budget pour l'exercice 2016 à partir des documents qui avaient été adressés aux membres du Conseil d'administration. Il présente tout d'abord le calcul de la dotation de fonctionnement 2016 versée par la Région Franche Comté. Il donne ensuite le détail du budget 2016 par service :

- le bilan du service **Activités pédagogiques** est équilibré pour un montant de 149 395,00€
- le bilan du service **Vie de l'élève** est équilibré pour un montant de 21 600,00€
- le bilan du service **Administration et Logistique** est déficitaire de 14 988,64€.
- le bilan du service **Restauration et hébergement** est équilibré pour un montant de 378 798,00€
- le bilan du service **Bourses nationales** est équilibré pour un montant de 100 000,00€

Le résultat prévisionnel pour la section de fonctionnement est déficitaire de 14 988,64€

- L'insuffisance d'autofinancement atteint le montant de 10 288,64 €
- Par conséquent, la somme de 10 288,64 € est proposée pour un prélèvement sur le fonds de roulement.

Le CA valide à l'unanimité la proposition de budget pour l'année 2016 (19 pour).



BP 28
39107 DOLE Cedex
N° RNE : 0390012B

N° de la séance : 2
Folio : 6

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration
26/11/2015

OBJET

**Réservé au
Directeur
académique**

V. IV - Contrats, conventions et marchés

Le CA valide à l'unanimité :

- La convention d'adhésion au GRETA du Jura
- La convention de partenariat BTS et la liste de ses partenaires.
- La convention d'accueil d'étudiants en M2 avec l'ESPE et l'Université de Dijon.
- La convention de mutualisation des frais de transports pour les lycées franc-comtois concernés, à l'occasion du salon SUP'INFO à Mouchard.

VI. V - Questions diverses

• **Salle audiovisuelle**

Il existe au lycée Nodier, un protocole d'accueil temporaire des élèves à mobilité réduite (béquilles...). Il consiste à modifier l'emploi du temps de la classe et plus précisément la localisation des salles de classe, de façon à ce que tous les cours se déroulent dans des salles de plein pied.

Ainsi, la salle audiovisuelle (bâtiment restauration) était ponctuellement utilisée dans le cadre de ce protocole.

Néanmoins, il apparaît que le confort de cette salle ne soit pas optimal tant pour l'enseignant que pour les élèves (tableau trop petit, positionnement des tables en ilot...).

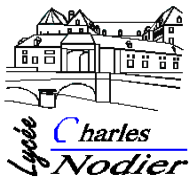
Après un échange entre les professeurs, les élèves et M. BERGEROT, il est proposé d'utiliser en remplacement de la salle audio, les salles 08 09 et 10 du bâtiment Dames d'Ounans, dans ce protocole autant que faire se peut.

• **Réunion parents-professeurs**

Il a été demandé par les professeurs de banaliser l'heure de 16h à 17h, les soirs de réunion parents-professeurs afin que chacun puisse commencer ses rendez-vous à partir de 16h. Cette demande ne pourra être acceptée de façon systématique en raison du nombre de cours qui devraient être supprimés, cependant, les professeurs qui n'ont plus de cours à partir de 16h, peuvent formuler la demande au chef d'établissement pour commencer la réunion parents-professeurs avec anticipation.

• **Fermeture des fenêtres en salle de classe**

M. SCHWALM rappelle qu'il est demandé au personnel de loge M. GASNE, de vérifier chaque soir, la bonne fermeture de toutes les fenêtres de l'établissement. Cependant, malgré de nombreux rappels, certaines fenêtres restaient ouvertes en fin de journée. M. GASNE a donc proposé d'en retirer les poignées, de façon à ce qu'elles ne puissent plus être ouvertes, ce qui a été accepté par le service intendance.



BP 28
39107 DOLE Cedex
N° RNE : 0390012B

N° de la séance : 2
Folio : 7

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration
26/11/2015

OBJET

**Réservé au
Directeur
académique**

Néanmoins, après analyse de cette mesure, il s'avère qu'elle n'est pas adaptée au bon déroulement des cours, dû à l'impossibilité d'aérer les salles concernées.
Les poignées de fenêtres ont donc toutes été réinstallées.
Il est toutefois rappelé aux professeurs que la fermeture des fenêtres en fin de cours est une tâche qui leur incombe.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Le Président : M. Frédéric SCHWALM, Proviseur



Le secrétaire de séance : Mme Célia PARIS